

direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

service des écoles primaires et secondaires

Conseil d'établissements lausannois case postale 5032 - 1002 Lausanne

PV pour adoption lors de la prochaine séance de Commission le 02.12.2013

Commission d'établissement de C.F. Ramuz 23 septembre 2013, de 19h30 à 21h30

Réfectoire d'Entre-Bois, ch. d'Entre-Bois 13 bis, à Lausanne

Parents: Mmes Alessandra Duc Marwood Laurence Saussaz, MM. Laurent Krieger, Christian

Hautle

Professionnels: Mmes Anne-France Gonin, Dominique Rod, Sophie Riesen, Michelina lanni-Fidanza,

MM. Christian Delaquis, William Duque Castillon, Olivier Saugy (directeur)

Autorités politiques : Mme Mirele Knecht
Organisations : M. Serge Bregnard

Excusés/absents: Mmes Karina Castillo, Sarah Frund, Patricia Veth, M. Philipe Losego

La séance est ouverte par Mme Duc Marwood à 19h30.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance, 22 avril 2013 :

Modifications:

Clôture de la séance à 21h25 et non pas 9h25.

Page 2, chap. 4: ...les enfants peuvent s'exposer à une peine privative de liberté dès 12 ans... et non pas 15 ans comme mentionné.

Le procès-verbal est accepté moyennant la correction de ces deux points.

3. Membre de la Commission :

Madame Saussaz demande si elle doit démissionner de la Commission sachant que son fils n'est plus scolarisé dans l'établissement.

Monsieur Bregnard quittant prochainement ses activités au sein de l'APPART demande si son successeur peut éventuellement prendre sa place dans la Commission.

D'autre part, la question se pose de savoir comment remplacer les membres des politiques et des associations.

Madame Gonin prendra contact avec Mme Gonzalez afin d'obtenir une réponse à toutes ces questions.

Réponse de Madame Gonzalez

Concernant le remplacement des politiques, Madame Gonzalez se charge, par l'intermédiaire de M. Tetaz, secrétaire du conseil municipal, de faire le nécessaire.

En cas d'absentéisme « chronique » d'un des membres politique du comité, c'est Madame Gonzalez uniquement qui se chargera de le contacter.

Pour les membres des associations, la Commission devra par l'intermédiaire de l'établissement, regarder au sein des diverses associations de quartier qui serait susceptible de se joindre à la Commission, il est également possible de faire appel aux enseignants afin qu'ils fournissent le nom de quelques associations intéressées.

Concernant la question de Monsieur Bregnard, la ville laisse le soin à l'APPART de décider de la procédure à adopter concernant le remplacement de celui-ci. Monsieur Saugy peut également faire un courrier à l'APPART si il juge opportun qu'un membre de l'APPART participe à la Commission.

Concernant le cas de Madame Saussaz, «...Seuls les membres « parents » des élèves fréquentant le ou les établissements peuvent en faire partie », nous devrons donc, avec regrets, nous séparer de Madame Saussaz.

.

4. Organisation d'une rencontre entre la Commission d'établissement et les parents d'élèves :

Après discussion et diverses propositions, il a été décidé qu'un groupe de travail sera chargé de définir l'orientation de cette rencontre et d'en établir le profil.

Un projet devra être soumis aux membres de la Commission, courant février, afin que celui-ci soit connu, puisse être discuté et validé le 3 mars 2014 (les questions éventuelles seront traitées par courriel). La rencontre en titre est actuellement prévue fin mars, début avril ; date exacte à confirmer.

Le groupe de travail est composé de : Mme Duc Marwood, Mme Gonin, M. Bregnard, M. Duque.

Ce groupe se réunira le 7 décembre à 12h15.

5. Projet de la Commission d'établissement pour l'année 2013-2014 :

Monsieur Saugy présente un flyer de la Commission d'établissement de Villamont qui pourrait être une idée intéressante pour notre établissement.

Il nous informe également que CFR à mis sur pied un groupe de travail chargé de plancher sur le nouveau règlement interne comme nous l'obligent les nouvelles directives (LEO). La Commission sera appelée à adopter ce nouveau règlement. Un projet sera remis à la Commission pour le 3 mars.

Concernant la Commission des élèves de 7P et 8P elle ne pourra certainement pas être sous la même forme que celle des 9-11-RAC et elle devra faire l'objet d'une réflexion, mais le projet est en cours.

Aperçu de la rentrée scolaire août 2013.

Celle-ci s'est plutôt bien déroulée malgré quelques appréhensions par rapport à la nouvelle organisation des classes (niveaux).

Malgré tout, le fait que l'enseignant au bénéfice de la maîtrise de classe soit moins en présence de ses élèves pose quelques problèmes d'organisation (feuilles absences par exemple) et certains élèves ont vite fait de profiter de ces instants de « flous ».

6. Règlement interne d'établissement et procédures :

Discuté sous point 5

7. Divers

Néant.

Prochaines assemblées de la Commission d'établissement

2 décembre 2013, 19h30 cafétéria de CFR 3 mars 2014, 19h30 cafétéria de CFR 12 mai 2014, 19h30 cafétéria de CFR

Madame Duc Marwood clôt la séance à 21h10.

SEPS/14.10.2013

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04 Christine.gonzalez@Lausanne http://www.Lausanne.ch